



## COMPTE RENDU DU COMITE DE PILOTAGE DU 21 AVRIL 2016, GORDES

### Site Natura 2000 FR9301582 ZSC des « Rochers et Combes des Monts de Vaucluse »

Etaient présents

Prénom NOM	Qualité
X. ARENA	Maire de Murs
E. RIBOUT	Conseiller municipal de Gordes
G. MAGNE	Conseillère municipale de Saint-Saturnin-les-Apt
E. GUTIERREZ	Chargée de mission « Gestion des milieux naturels », DDT Vaucluse
P. GILLET	Chargé de mission Natura 2000, DREAL PACA
F. CARRION	Service Protection des mineurs et pratiquants sportifs, DDCS 84
J. GUYOT	Responsable UT Luberon, ONF
J. DU LAC	Responsable environnement, ONF
G. ROBERT	Fédération départementale des Chasseurs de Vaucluse
F. YERNAUX	Président Comité départemental de Cyclotourisme
R. LE BAIL	Vice-Président Comité départemental de Cyclotourisme
B. BEYLIER	CERPAM Vaucluse
P ; CUREZ	Comité Départemental Randonnée pédestre Vaucluse
A. SALVAUDON	Coordinatrice Natura 2000 du Parc naturel régional du Luberon (PNRL)
L. MICHEL	Chargé d'études Natura 2000 PNRL

Etaient excusés

Qualité
Madame la Sous-préfète d'Apt
Le maire de Saint-Saturnin-les-Apt et Président du Comité de pilotage
Le maire de Lioux
Le maire de Gordes

Conseil Départemental de Vaucluse
Communauté de communes Luberon – Monts de Vaucluse
Chambre d'agriculture de Vaucluse
Comité départemental de Cyclisme Vaucluse

La réunion est introduite par M. Elie Ribout, Conseiller municipal de Gordes, commune accueillant ce COPIL. M. Ribout excuse M. Richard Kitaëff, Maire de Gordes.

De même, Mme Gisèle Magne, Conseillère municipale de Saint-Saturnin-les Apt, excuse M. Chrstan Bellot, Maire et Président du Comité de pilotage.

Après un tour de table, M. Michel, du PNR du Luberon, chargé d'études pour le **site Natura 2000 des Rochers et Combes des Monts de Vaucluse**, présente les enjeux, actions réalisées

**en 2015 en cours et envisagées en 2016 pour le site (cf. présentation annexée à ce compte-rendu).**

La première partie de cette présentation est un retour succinct sur la création du site et le début de l'animation, la localisation du site, le contenu du Document d'objectifs (état des connaissances, enjeux de préservation et actions prévues).

Ce site Natura 2000 a notamment été désigné pour ses habitats naturels forestiers et rupestres, ainsi que la flore et la faune associées à ces milieux. Les milieux ouverts et humides sont également présents mais de façon généralement ponctuelle ou relativement marginale. Une exception est constituée par le site des Busans qui offre un complexe de dalles à Genêt de Villars et de pelouses sèches de très grand intérêt écologique.

B. Beylier, du Cerpam, évoque le fait que malgré tout, certains sites sont favorables au pâturage, et qu'il conviendrait de favoriser l'installation de troupeaux avec l'aide des communes, de façon à entretenir ces milieux en voie de fermeture.

Le diagnostic socio-économique se poursuit sur la question de la fréquentation touristique. Si celle-ci semble maîtrisée et cantonnée aux hauts-lieux touristiques (surtout Sénanque), Jérôme Guyot (ONF) rappelle qu'un travail a été réalisé en collaboration avec le PNRL pour mieux canaliser les manifestations sportives dans le secteur des Gorges de Véroncle.

Concernant la chasse, contrairement à ce qui annoncé dans la présentation, M. Robert (FDC Vaucluse) et l'ONF indiquent le Cerf n'est pas (encore ?) présent dans le site Natura 2000.

La réunion se poursuit avec la présentation des actions réalisées et en cours :

- **Communication** : le PNRL travaille actuellement à la refonte de son site internet. Celui-ci devrait être opérationnel à l'automne.  
Par ailleurs, concernant les divers modes de randonnée, le PNRL vient de mettre en ligne un outil embarqué : [www.cheminsdesparcs.fr](http://www.cheminsdesparcs.fr) . Ce site propose de nombreux itinéraires de randonnée agrémentés de multiples « POI », des points d'information sur des thèmes relevant à la fois du patrimoine naturel et culturel.  
Réalisation et distribution d'une affiche expliquant le dispositif Natura 2000 au grand public, destinée à être diffusée dans les collectivités (mairies, etc.).
- **Gestion et contractualisation.** Le site n'a toujours pas fait l'objet de contrats, que ce soit pour l'entretien des milieux forestiers ou ouverts. Si les financements ont fait défaut jusqu'à présent, la prochaine période d'animation aura comme priorité de relancer la contractualisation, notamment en milieu forestier (priorité donnée au domaine de Sénanque).  
Concernant les milieux ouverts, même si ceux-ci sont souvent en marge du site N2000, B. Beylier rappelle la nécessité de concertation avec les acteurs locaux pour relancer une dynamique pastorale. Aux Busans, M. Pecoult pourrait à nouveau contractualiser si on l'aidait à sécuriser sa convention de pâturage.
- **Projet d'acquisition en forêt publique.** Ce projet concerne le vallon du Grand Marignon (Saint-Saturnin-les-Apt), dans lequel de nombreuses parcelles privées de faible dimension sont en situation d'enclave au sein du domaine public. Ces parcelles concernent par ailleurs des secteurs ciblés comme réservoirs de biodiversité par le PNRL. Le problème

principal ne réside pas tant dans le coût du foncier que dans celui d'une multiplicité d'actes à produire, entraînant un coût notarial exorbitant.

Une piste à étudier est proposée par E. Ribout (Gordes), évoquant la possibilité de passer des actes administratifs.

Par ailleurs, G. Magne (Saint-Saturnin-les-Apt) demande si une procédure particulière est à envisager dans le cadre du PLU. A. Salvaudon (PNRL) évoque des dispositifs du code de l'urbanisme (article L. 123-1-5) qui doivent permettre à la commune de protéger ces espaces (piste à creuser).

- **Projet d'Espace Naturel Sensible à Véroncle (Gordes / Murs).** Porté par un citoyen de Gordes (D. Lacaille) et le Conseil départemental de Vaucluse, ce projet a pour objet de mieux protéger et valoriser les patrimoines bâti et naturel des Gorges de Véroncle. Lors d'une réunion tenue au Conseil départemental, le 04 mars dernier, a été émise l'idée d'intégrer au projet le complexe des prairies et zones humides de Murs, situées immédiatement à l'amont des Gorges, mais hélas non situées dans le périmètre du site Natura 2000.

Une sortie de terrain est prévue le 12 mai 2016 pour étudier et discuter de la pertinence du projet.

- **Suivis et connaissance.** Le site des Busans devra faire l'objet de suivis réactualisés dans la perspective du futur plan de gestion 2017-2022 (Conservatoire d'Espaces Naturels PACA).

Par ailleurs, dans le cadre d'un diagnostic écologique réalisé à l'automne 2015 par des étudiants d'Agro-Paris Tech dans le domaine de Javon, il est à noter la « découverte » d'une chênaie pubescente particulière, avec forte présence du Houx, en fond de vallon. Des prospections complémentaires à la bonne saison pourraient permettre de reconnaître un nouvel habitat naturel d'intérêt communautaire (très rare en PACA) dans le site Natura 2000 : habitat 9380-2 « Chênaies pubescentes à Houx de Provence et du Languedoc ».

Les chiroptères constituent un enjeu majeur pour ce site Natura 2000, mais la nécessité de mieux connaître l'utilisation du territoire par les chauves-souris, surtout en ce qui concerne les gîtes de reproduction, ne s'est pas, pour l'heure, concrétisée en la réalisation d'études complémentaires. Suite à une demande de la DREAL, cette étude sera prochainement intégrée à un dossier global porté par le PNRL au titre de l'ensemble des sites Natura 2000 qu'il a en animation (principe de mutualisation).

- **Evaluation des incidences.** Le PNRL et la DDT ont travaillé à l'automne 2015 à une simplification de l'évaluation des incidences, en créant un outil à destination des organisateurs de manifestations sportives. S'il ne dispense pas ces organisateurs de consulter les animateurs des sites Natura 2000 concernés en cas de doute, cet outil doit leur permettre de réaliser plus facilement leurs évaluations, sans nécessairement maîtriser les « jargons » naturaliste et administratif. Outil consultable au lien suivant :

<http://www.vaucluse.gouv.fr/manifestation-sportive-et-evaluation-des-a7367.html>

Le passage du Tour de France en juillet 2016 est évoqué en fin de réunion. Le PNRL a rendu un avis favorable sous réserve du respect de certaines préconisations relatives à la préservation des habitats naturels et espèces.

*La présentation faite en comité de pilotage sera disponible prochainement sur le site du Parc <http://www.parcduluberon.fr/Acces-directs/Telechargement/Natura-2000>.*